
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 17 mai 2011, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Caroline Pétrin, adjointe au greffe.

Deux journalistes sont présents ainsi que quelques citoyens.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2011-R-AG150

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'item 900-1 « Nomination de monsieur Robert Baillargeon à titre d'inspecteur régional » ainsi que l'item 900-2 « Foresterie en forêt privée ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 19 avril au 12 mai 2011.

2011-R-AG151

Poste de coordonnateur-préventionniste – Embauche de monsieur Sylvain Pepin

Considérant que suite à la publication d'un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur-préventionniste de la MRC, la MRC a reçu 15 candidatures et que, de ce nombre, cinq candidatures ont été retenues aux fins d'entrevue;

Considérant que quatre des cinq candidats à l'entrevue se sont présentés à leur entrevue, et que suite à une période d'évaluation plénière ayant suivi les entrevues, les membres présents du comité en sont venus à une recommandation unanime;

Considérant la recommandation déposée par le comité de sélection formé par la résolution 2011-R-119 de ce conseil.

En conséquence, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau embauche Monsieur Sylvain Pépin, de Maniwaki, au poste de coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie à titre de personne salariée à temps plein, sur la base d'un horaire de travail de 35 heures par semaine et son classement à l'échelon 2 de l'échelle salariale applicable au personnel professionnel visé par la Politique du personnel en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG152

Élections fédérales 2011 – Remerciements à M. Lawrence Cannon

Considérant les élections fédérales du 2 mai dernier ;

Considérant l'excellent travail que Monsieur Lawrence Cannon a accompli pour le comté de Pontiac au cours de son mandat ;

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu à l'unanimité de remercier Monsieur Lawrence Cannon pour le soutien et la collaboration à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au cours des dernières années et de lui souhaiter la meilleure des chances dans tous ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG153

Élections fédérales 2011 – Félicitations à M. Mathieu Ravignat

Considérant les élections fédérales du 2 mai dernier;

Considérant la victoire de M. Mathieu Ravignat, candidat du NPD dans le comté de Pontiac.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu à l'unanimité de féliciter Monsieur Mathieu Ravignat, pour le résultat des élections fédérales 2 mai dernier de lui souhaiter tout le succès possible dans l'exercice de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG154

Vente pour taxes – Adoption du Règlement numéro 2011-224 modifiant la date de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier

Considérant que l'article II du règlement numéro 84-20 en vigueur « Règlement modifiant la date de la vente des immeubles par défaut de paiement de taxes », prévoit que la MRC procède à ces ventes le 1er jeudi de mai de chaque année à compter de 10 h;

Considérant que le cinquième alinéa de l'article 1026 du Code municipal prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté peut, par règlement, fixer toute date pour telle vente d'immeubles;

Considérant les deux ordres d'avantages d'un déplacement de la date de telle vente, soient, à court terme, pour permettre telle vente à l'égard de deux municipalités locales requérantes, et, à long terme, pour corriger une situation de concurrence avec les dates aux mêmes fins en vigueur dans les deux principales MRC voisines;

Considérant que, de l'avis du conseil, et conformément à la recommandation à cet effet du comité de l'Administration générale, il est opportun de fixer la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au 1er jeudi du mois d'octobre;

Considérant l'avis de motion 2011-R-AG104 de la présentation du présent règlement, avis valablement donné par le conseiller Jean-Paul Barbe à la séance de ce conseil le 19 avril 2011.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d'adopter le règlement 2011-224 modifiant la date de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier et la fixant au premier jeudi du mois d'octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG155 Adoption du registre des chèques – MRC – TNO – Période du 20 avril au 17 mai 2011

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – MRC – TNO – pour la période du 20 avril au 17 mai 2011, totalisant un montant de 346 521,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG156 Adoption de la liste des prélèvements bancaires – MRC – Période du 20 avril au 17 mai 2011

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 20 avril au 17 mai 2011, totalisant un montant de 149 552,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG157 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 mai 2011

Monsieur le conseiller Yvon Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 mai 2011 totalisant un montant de 278 814,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG158 Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 mai 2011

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Renaud, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 mai 2011 totalisant un montant de 316,15 \$ et d'y ajouter un montant de 15 000 \$ pour le compte du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2011-R-AG159 Présentation et adoption du rapport financier de l'exercice 2010 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que la trésorière de la MRC expose les états financiers 2010 de la MRC;

Considérant que celle-ci présente et explique les principales informations financières vérifiées;

Considérant que pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010, la MRC ferme ses livres avec un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 107 878 \$;

Considérant que madame Janique Éthier, vérificatrice externe, s'adresse au Conseil pour lui faire part des modalités techniques de la vérification effectuée pour le compte de la MRC;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 17 mai 2011, à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'adopter le rapport financier 2010 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau comportant un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 107 878 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG160

Présentation et adoption du rapport financier de l'exercice 2010 des TNO

Considérant que la trésorière de la MRC expose les états financiers 2010 des TNO;

Considérant que celle-ci présente et explique les principales informations financières vérifiées;

Considérant que pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010, les TNO ferment ses livres avec un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 10 050 \$;

Considérant que madame Janique Éthier, vérificatrice externe, s'adresse au Conseil pour lui faire part des modalités techniques de la vérification effectuée pour le compte des TNO;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, en date du 17 mai 2011, à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter les rapports financiers 2010 des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau comportant un excédent net non consolidé des revenus sur les dépenses de 10 050 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG161

Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2004-154 et financement du règlement d'emprunt numéro 2005-167 – Adjudication

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt numéro 2004-154 et 2005-167, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1er juin 2011, au montant de 2 611 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,00100	156 000 \$	1,60000%	2012	3,49117%
		162 000 \$	2,00000%	2013	
		168 000 \$	2,40000%	2014	
		174 000 \$	2,75000%	2015	
		1 951 000 \$	3,10000%	2016	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,11700	156 000 \$	1,60000%	2012	3,50939%
		162 000 \$	2,00000%	2013	
		168 000 \$	2,50000%	2014	
		174 000 \$	2,75000%	2015	
		1 951 000 \$	3,15000%	2016	
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	98,56180	156 000 \$	1,85000%	2012	3,51192%
		162 000 \$	2,20000%	2013	
		168 000 \$	2,65000%	2014	
		174 000 \$	2,95000%	2015	
		1 951 000 \$	3,25000%	2016	

Considérant que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, monsieur Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

- Que l'émission d'obligations au montant de 2 611 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau soit adjudgée à Financière Banque Nationale inc.;
- Qu'une demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE le la trésorière, madame Lynn Kearney et le préfet, monsieur Pierre Rondeau, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG161-1

Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2004-154 et financement du règlement d'emprunt numéro 2005-167 – Concordance

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 611 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2004-154	1 970 000 \$
2005-167	641 000 \$

Considérant qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, monsieur Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

- QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 611 000 \$;
- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1er juin 2011;
- QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Populaire Desjardins Gracefield
32, rue Principale, Gracefield (Québec) J0X 1W0

- QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 1er juin et le 1er décembre de chaque année;

- QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- QUE les obligations soient signées par la trésorière, madame Lynn Kearney et le préfet, monsieur Pierre Rondeau. La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG162

Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2004-154 et financement du règlement d'emprunt numéro 2005-167 – Courte échéance

Monsieur Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 611 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 2004-154 et 2005-167, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1er juin 2011);
- qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2004-154 et 2005-167, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG163

Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2004-154 – Prolongation

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau avait, le 9 mai 2011, un montant de 1 970 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 2 387 000 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-154;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 1er juin 2011.

En conséquence, monsieur Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau emprunte 1 970 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 23 jours au terme original du règlement mentionné (s) plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG164

Travaux relatifs aux améliorations locatives des nouveaux locaux de Maniwaki – Adjudication du contrat de construction – Les Constructions Langevin et frères

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement d'espaces à bureaux (améliorations locatives) des locaux situés au 186 rue King à Maniwaki, local 108;

Considérant qu'une demande de soumissions a été effectuée par voie d'invitation écrite conformément à l'article 936 du Code municipal du Québec;

Considérant que cinq (5) intéressés se sont procuré des documents de soumission;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue à échéance du dépôt, soit celle de Constructions Langevin & Frères Enr., 139545 Canada inc. ;

Considérant que cette dernière est conforme et qu'elle respecte le budget estimé pour lesdits travaux.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'octroyer le contrat à Constructions Langevin & Frères Enr., 139545 Canada inc. au montant de 47 690 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG165

Création d'un comité technique en loisirs

Considérant qu'à l'initiative de la coordonnatrice des loisirs de la MRC, une table informelle de coordination de l'offre en matière de loisir a été réunie le 21 avril 2011;

Considérant que cette rencontre a connu un vif succès, quinze des dix-sept municipalités y ayant été représentées, et qu'elle a permis de souligner l'importance d'une coordination afin, notamment, de faciliter pour les municipalités la mutualisation des ressources matérielles et humaines offertes en loisir et l'optimisation du calendrier pour l'organisation de manifestations récréatives ou sportives;

Considérant qu'au regard des conclusions issues de la rencontre de la table de travail, il est recommandé, par le comité des Transports, Communications, du loisir et de la Culture, la création d'un comité technique en loisirs comprenant un représentant par municipalité et prévoyant une rencontre par saison avec pour objectif d'assurer une coordination efficace de l'offre en matière de loisirs dans la Vallée-de-la-Gatineau.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quévillon, propose et il est résolu :

- d'autoriser la formation d'un comité technique en loisirs de la MRC;
- de requérir, par la présente, de chacune des municipalités membres de la MRC, la délégation par résolution d'une personne à titre de représentante de sa municipalité au sein de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG166

Gala de Loisir Sport Outaouais – Commandite de la MRC pour « Entraîneur national de l'année » et délégation de deux représentants de la MRC

Considérant la tenue de la 21^e édition du Gala de Loisir sport Outaouais le 1^{er} juin 2011;

Considérant l'importance de cet événement pour la promotion et la reconnaissance du sport, des athlètes, des entraîneurs, des bénévoles, et des organismes sportifs dans l'Outaouais;

Considérant l'envergure régionale de cet événement;

Considérant la possibilité pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'être commanditaire-présentateur d'une catégorie parmi une quinzaine;

Considérant la disponibilité de la catégorie « entraîneur national de l'année »;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, des Loisirs et de la Culture, issue de sa rencontre du 5 mai 2011.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu :

- que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau soit commanditaire-présentateur pour la catégorie « entraîneur national de l'année » (+/- 500 \$) lors de la 21^e édition du Gala de Loisir sport Outaouais qui se tiendra le 1^{er} juin 2011 dans l'Agora de la Maison du Citoyen à Gatineau;
- que monsieur le conseiller Denis Charron et madame Jennifer Nolan, coordonnatrice en loisirs, soient délégués comme représentants pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau au Gala.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation de signature des ententes des services pour les ampoules fluocompactes, les pneus hors d'usage et les résidus domestiques dangereux non couverts par des programmes sans frais.

Considérant que la MRC possède et opère un écocentre situé à Maniwaki;

Considérant que les matières acceptées à l'écocentre incluent les résidus domestiques dangereux et les pneus hors d'usage de diamètre global inférieur à 48,5 pouces;

Considérant que plusieurs de ces matières font l'objet de programmes de récupération sans frais;

Considérant que la MRC a déjà conclu des ententes pour la récupération et le traitement sans frais des peintures et des huiles usées;

Considérant que la MRC a déjà conclu une entente pour la récupération et le traitement avec frais des piles usées;

Considérant qu'il est possible de signer une entente pour la récupération et le traitement des pneus hors d'usage de diamètre global inférieur à 48,5 pouces sans frais;

Considérant qu'après l'optimisation de l'utilisation des programmes de récupération et de traitement sans frais, la MRC entrepose à l'écocentre des résidus domestiques dangereux qui peuvent seulement être récupérés et traités avec frais par des entreprises spécialisées;

Considérant qu'une analyse de coûts pour la récupération et le traitement des résidus domestiques dangereux a été faite pour trois entreprises spécialisées;

Considérant que la firme *Clean Harbours* offre au prix le plus raisonnable un excellent service de récupération et de traitements de résidus domestiques dangereux non admis aux programmes de récupération sans frais;

Considérant que la firme *Clean Harbours* offre également au prix le plus raisonnable la formation nécessaire pour la manipulation et l'entreposage de résidus domestiques dangereux non admis aux programmes de récupération sans frais;

Considérant la recommandation du comité d'environnement en ce sens.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d'autoriser Madame Kimberley Mason, directrice du service de l'Hygiène du milieu, pour et au nom de la MRC :

- À signer une entente avec *Laurentides Re-Sources* pour le programme *recyc-fluo* (récupération sans frais des lampes fluocompactes);
- À remplir et à signer un formulaire d'inscription au Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage (collecte de pneus hors d'usage sans frais);
- À accepter la soumission de la firme *Clean Harbours* pour la formation du personnel de l'écocentre pour la manipulation et le classement des résidus domestiques dangereux visés ainsi que le vidage de l'armoire d'entreposage des résidus domestiques dangereux visés sur demande (avec frais).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Centre de transfert des matières résiduelles – Autorisation d'un horaire de travail régulier à monsieur Marco Gauthier jusqu'à concurrence de 40 heures

Considérant qu'en vertu de la résolution 2011-R-AG025, Monsieur Marco Gauthier occupe le poste d'opérateur à temps partiel au centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les heures de travail minimales garanties pour ce poste sont de 25 heures/semaine;

Considérant que comme prévu par le comité d'environnement la charge de travail des opérateurs augmente considérablement avec l'opération de l'écocentre et l'augmentation saisonnière des quantités de déchets et de matières recyclables acheminés au centre de transfert des matières résiduelles et écocentre;

Considérant qu'il est opportun d'augmenter les heures de travail de l'opérateur à temps partiel afin de pallier cette augmentation de travail à accomplir;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement en ce sens.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'autoriser un horaire de travail régulier à M. Marco Gauthier jusqu'à concurrence de 40 heures/semaine selon les besoins du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG169

Adoption du Règlement numéro 2006-183-1 – Pour abroger le règlement numéro 2006-183 - Cours d'eau

Considérant l'avis de motion numéro 2007-R-AG013 du 16 janvier 2007 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2006-183 *Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau* ;

Considérant l'adoption, le 24 avril 2007 et suivant ledit avis de motion, du règlement numéro 2007-R-AG193 *Abrogeant le règlement 2006-183* plutôt que le modifiant;

Considérant que l'article 445 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) donne un caractère absolument impératif à un avis de motion, mais qu'il ne contient aucune prescription sur la précision ou l'étendue du contenu de tel avis;

Considérant qu'il n'y a pas eu omission de tel avis, mais imprécision quant à son étendue;

Considérant que, de l'avis du conseil et sur recommandation du greffier, ladite imprécision mérite correction;

Considérant que, par nécessité de concordance entre les actes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau il y a lieu d'abroger, par le présent règlement, le précédent règlement 2007-193 *Abrogeant le règlement 2006-183*.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter le *Règlement no 2006-183-1 - De l'abrogation du « Règlement 2006-183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » et, par concordance, de l'abrogation du règlement 2007-193* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG170

Adoption du Règlement numéro 2006-185-1 - Pour abroger le règlement numéro 2006-185 – Tarification – Travaux dans les cours d'eau

Considérant l'adoption par ce conseil du règlement n° 2006-183-1 intitulé *De l'abrogation du « Règlement 2006-183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » et, par concordance, de l'abrogation du règlement 2007-193*;

Considérant la nécessité de concordance des actes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que le règlement numéro 2006-185 *Prévoyant la tarification applicable à une demande d'intervention dans un cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau* » n'a conséquemment plus d'effet et qu'il doit donc être abrogé;

Considérant à cet effet l'avis de motion 2011-R-AG088 valablement donné par le conseiller Pierre Chartrand à la séance du 15 mars 2011 aux fins de la présentation du présent règlement.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter le *Règlement no 2006-185-1 - abrogation du Règlement numéro 2006-185 prévoyant la tarification applicable à une demande d'intervention dans un cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG171

Demande d'appui de la MRCAL - Plafonds d'admissibilité – Programmes de la SHQ

Considérant les demandes d'appuis de la municipalité de Nominique dans sa résolution numéro 2011.03.78 et de la municipalité de Ferme-Neuve dans sa résolution numéro 77-04-11 envoyées à la MRC d'Antoine-Labelle;

Considérant la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle numéro MRC-CA-12110-04-11 de la concernant la révision des critères Réno-Village;

Considérant la réalité exposée dans ces résolutions concernant les seuils d'admissibilité dans certains cas;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle en demandant à la Société d'habitation du Québec une révision des critères d'admissibilité au *Programme Réno-Village* afin d'augmenter le revenu annuel, pour être admissible à 90 % de l'aide financière, pour une personne vivant seule à 20 000 \$, pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000 \$ et pour un ménage de 4 à 5 personnes à 35 000 \$.

Il est de plus résolu de demander une plus grande admissibilité dans le cadre des travaux visant à se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c.Q-2, r.8) qui a pour objectif d'interdire le rejet dans l'environnement d'eaux de cabinet d'aisances, d'eaux usées ou d'eaux ménagères et d'augmenter la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000 \$.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à l'ensemble des MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG172

Octroi d'une aide financière à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau et des Pompiers volontaires de Kazabazua

Le conseiller Réjean Major, appuyé par le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le versement, pour l'année 2011, d'une aide financière respective de 1 500 \$ aux deux associations suivantes soit à l'*Association de sauvetage de la Haute-Gatineau* et à l'*Association des Pompiers volontaires de Kazabazua*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG173

CRÉO – Entente spécifique aînée – Volet 1 – Appui à la demande du Centre Jean Bosco de Maniwaki inc.

Considérant l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

Considérant l'appel de projets 2011, ouvert par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et ses partenaires, visant à soutenir des projets d'adaptation des infrastructures et des services pour les personnes âgées;

Considérant le volet 1 « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée »;
Considérant le montant de 25 000 \$ réservé au territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant la demande d'appui formulée dans ce cadre le 2 mai 2011 à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau par le Centre Jean Bosco de Maniwaki inc. pour son projet intitulé « Relocalisation du Centre Jean Bosco de Maniwaki »;

Considérant la mission du Centre Jean Bosco de Maniwaki qui est de :

- favoriser l'intégration et/ou la réintégration sociale et professionnelle des personnes présentant une limitation intellectuelle, physique et/ou auditive âgées entre 18 et 80 ans,
- permettre l'acquisition d'habiletés personnelles et sociales par des ateliers,
- lutter contre l'isolement des personnes âgées;

Considérant l'importance numérique de la clientèle des personnes âgées et son implication dans les activités du Centre Jean Bosco de Maniwaki;

Considérant l'appui du milieu demandé dans le cadre de cet appel de projets;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité résultant de sa rencontre du 11 mai 2011.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu :

- d'appuyer la demande du Centre Jean Bosco de Maniwaki inc. pour un montant de 25 000 \$ dans le cadre du volet 1 de l'appel de projets 2011 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;
- d'envoyer une copie de la présente résolution à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG174

Pacte rural – Subvention au projet « Amélioration de l'accès à l'information dans la Vallée-de-la-Gatineau » de la radio CHGA

Considérant que la radio CHGA a déposé une demande de soutien financier pour son projet « Amélioration de l'accès à l'information dans la Vallée-de-la-Gatineau »;

Considérant que le coût total du projet estimé est de 8 465 \$ et une mise de fonds du promoteur de 1 857 \$, représentant 23 % du coût total du projet;

Considérant que ce projet servira de projet pilote pour l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ);

Considérant que le projet rencontre les critères d'admissibilité et plusieurs objectifs du Pacte rural;

Considérant l'impact prévu par la mise en place d'une plateforme Internet au niveau local, régional, provincial et international par l'accessibilité au site de la radio CHGA;

Considérant la formation de 6 personnes au sein des membres du personnel de la radio CHGA;

Considérant que les membres suggèrent d'entreprendre des démarches auprès de l'ARCQ pour une participation financière sans toutefois empêcher le versement de l'aide financière;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité résultant de sa rencontre du 11 mai 2011;

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu :

- d'accorder une subvention de 3 000 \$ à même les fonds du Pacte rural et ce, conditionnellement au financement total du projet et à la réalisation de ce dernier, à l'intérieur d'un délai maximal de 12 mois à partir de la date de la présente résolution;
- d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC à signer les protocoles d'entente à intervenir concernant ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG175

Versement de la première tranche de la subvention de fonctionnement au montant de 60 000 \$ - Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG)

Considérant le renouvellement imminent de l'entente d'aide financière avec TVG;

Considérant les crédits budgétaires prévus pour le financement de l'organisme;

Considérant la correspondance reçue de TVG et le dépôt des documents pertinents au versement de ladite aide;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que verser la première tranche de 60 % de l'aide annuelle prévue soit 60 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Référant pour mémoire aux délibérations de la séance du 19 avril, la question de l'inclusion à une liste de ventes de certains lots épars enclavés formant des terres du domaine de l'État et dont la MRC est la gestionnaire déléguée est de nouveau abordée. En effet, le président du comité Multiressource, le conseiller Roch Carpentier, avait alors indiqué aux membres du conseil qu'il avait l'intention, à la lumière des préoccupations fort étayées du conseiller Pierre Chartrand, de demander aux membres dudit comité, dès la séance qui suivrait, de considérer l'opportunité ou non de poursuivre le processus initié de la vente aux enchères à tenir en vertu des nouvelles règles, les lots enclavés posant apparemment problème en raison de leur enclavement actuel. Le président du comité fait rapport au conseil des délibérations à ce sujet du comité et de sa recommandation. La primauté de l'intérêt public commun par rapport aux inconvénients, pouvant être réels ou appréhendés, allégués par des parties privées a conduit tous les membres du comité sauf un à recommander la poursuite du processus de vente initié et le maintien sans modification, de la liste de vente fixée par les résolutions numéros 2010-R-AG142 et 2010-R-AG196. Des échanges ont lieu qui conduisent le conseiller Pierre Chartrand à proposer un amendement à la résolution devant découler de la recommandation du comité, amendement consistant à poursuivre le processus initié, mais en excluant de la vente trois lots enclavés qui à son avis, posent les problèmes les plus patents.

Le vote est demandé sur l'amendement par le conseiller Chartrand. Le préfet appelle le vote et demande sa compilation par le directeur général, compilation ci-après reproduite.

MRC DE LA-VALLEE-DE-LA-GATINEAU								
TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ								
ENSEMBLE DES MUNICIPALITES - POPULATION A JOUR, SITE OFFICIEL DU MAMROT LE 10 JANVIER 2011								
SEANCE DU: 2011-05-17				SUJET DU VOTE: vente TPI, amendement retrait de trois lots enclavés				
SOMMAIRE DU VOTE								
CONFORMITE				RESULTATS				
QUORUM:		OUI		SELON LA POPULATION				
MEMBRES PRÉSENTS:		18		REPRESENTÉE		AUX VOIX		
MEMBRES VOTANTS:		17		OUI	NON	OUI	NON	
100,00% DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)				32,65%	67,35%	7	16	
100,00% DES VOIX CONCERNÉES SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)								
PRÉFET PRÉSENT, CALCUL DU QUORUM				O				
DETAILS DU VOTE								
MUNICIPALITE	VOTE	POP REP	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND	n	854	854	1		4,43%		1
BLUE SEA	n	598	598	1		3,10%		1
BOIS-FRANC	n	453	453	1		2,35%		1
BOUCHETTE	n	682	682	1		3,54%		1
CAYAMANT	O	843	843	1	4,37%		1	
DELEAGE	n	1937	1937	2		10,05%		2
DENHOLM	n	618	618	1		3,21%		1
EGAN-SUD	O	513	513	1	2,66%		1	
GRACEFIELD	O	2355	2355	2	12,22%		2	
GRAND-REMOUS	n	1256	1256	2		6,52%		2
KAZABAZUA	O	991	991	1	5,14%		1	
LAC STE-MARIE	O	627	627	1	3,25%		1	
LOW	O	965	965	1	5,01%		1	
MANIWAKI	n	3874	3874	3		20,10%		3
MESSINES	n	1600	1600	2		8,30%		2
MONTCERF-LYTTON	n	752	752	1		3,90%		1
STE-THERESE	n	359	359	1		1,86%		1
TOTAL		19277	19277	23	32,65%	67,35%	7	16

L'amendement est défait à la double majorité par 16 voix contre 7 et 67,35 % de la population officielle.

Le préfet indique alors que ce conseil doit maintenant disposer de la proposition principale, à savoir, la poursuite du processus de vente initié à l'égard de tous les lots visés. Le conseiller Réal Rochon demande le vote sur la proposition principale selon ce qui suit. Le préfet appelle le vote et demande sa compilation par le directeur général, compilation ci-après reproduite.

MRC DE LA-VALLEE-DE-LA-GATINEAU
TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ
ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS - POPULATION À JOUR, SITE OFFICIEL DU MAMROT LE 10 JANVIER 2011

SEANCE DU: 2011-05-17

SUJET DU VOTE: Vente de lots épars, TPI
 Maintien de la liste initiale

SOMMAIRE DU VOTE

CONFORMITE		RESULTATS			
QUORUM:	OUI	SELON LA POPULATION		AUX VOIX	
MEMBRES PRESENTS:	18	REPRESENTEE		OUI	NON
MEMBRES VOTANTS:	17	OUI	NON	OUI	NON
100,00% DES MEMBRES SONT PRESENTS (MIN.:33%)		83,41%	16,59%	20	3
100,00% DES VOIX CONCERNÉES SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)					

PRÉFET PRÉSENT, CALCUL DU QUORUM O

DETAILS DU VOTE

MUNICIPALITE	VOTE	POP REP	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND	o	854	854	1	4,43%		1	
BLUE SEA	o	598	598	1	3,10%		1	
BOIS-FRANC	o	453	453	1	2,35%		1	
BOUCHETTE	o	682	682	1	3,54%		1	
CAYAMANT	n	843	843	1		4,37%		1
DELEAGE	o	1937	1937	2	10,05%		2	
DENHOLM	o	618	618	1	3,21%		1	
EGAN-SUD	O	513	513	1	2,66%		1	
GRACEFIELD	n	2355	2355	2		12,22%		2
GRAND-REMOUS	o	1256	1256	2	6,52%		2	
KAZABAZUA	O	991	991	1	5,14%		1	
LAC STE-MARIE	O	627	627	1	3,25%		1	
LOW	O	965	965	1	5,01%		1	
MANIWAKI	o	3874	3874	3	20,10%		3	
MESSINES	o	1600	1600	2	8,30%		2	
MONTCERF-LYTTON	o	752	752	1	3,90%		1	
STE-THERESE	o	359	359	1	1,86%		1	
TOTAL		19277	19277	23	83,41%	16,59%	20	3

La proposition principale est adoptée à la double majorité par 20 voix contre 3 et 83,41 % de la population officielle représentée.

2011-R-AG177

Appel d'offres publiques pour la vente de douze lots épars formant des TPI, poursuite du processus initié sans modification

Considérant les résolutions de ce conseil numéro 2010-R-AG142 du 16 mars 2010 et numéro 2010-R-AG196 du 20 avril 2010 fixant une liste de lots épars formant des terres du domaine de l'État dont la MRC est la gestionnaire déléguée et dont elle proposait au ministère des Ressources naturelles et de la Faune la vente et la perception, par la MRC de ses produits;

Considérant le décret 231-89 qui assujettit dès lors, depuis le 1^{er} octobre 2010, les lots en situation d'enclave au processus de vente aux enchères publiques et non plus réservée aux seuls propriétaires contigus;

Considérant, en l'occurrence et de l'avis de ce conseil, que, dans la balance des avantages et inconvénients, l'intérêt public doit prévaloir sur celui de tierces parties privées dans le respect des règles en vigueur par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

Considérant la recommandation du comité Multiressource à l'effet de poursuivre le processus initié par ladite résolution sans modifications à la liste des lots visés.

En conséquence, le conseiller Ronald Cross, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose, et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau poursuive le processus de vente de certains lots épars formant des terres du domaine de l'État selon les règles applicables et à l'égard de la liste complète des lots fixée auparavant par lesdites résolutions de ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG178

Vente d'une partie du lot 33, rang B, canton de Bouchette à monsieur Pierre Guitard à des fins de complément d'établissement

Considérant que monsieur Pierre Guitard demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que lui soit vendue une partie du lot en titre comme complément d'établissement;

Considérant la recommandation du comité Multiressource en date du 26 avril 2011 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à monsieur Pierre Guitard une partie du lot 33, rang B canton de Bouchette, situé dans la municipalité de Messines, d'une superficie approximative de 850 mètres carrés laquelle superficie sera précisée de façon exacte par l'arpentage du terrain et telle qu'elle sera portée au contrat notarié relatif à la vente de ladite partie de lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG179

Vente d'une partie du lot 33, rang B, canton de Bouchette à madame Violet Craig à des fins de complément d'établissement

Considérant que madame Violet Craig demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que lui soit vendue une partie du lot en titre comme complément d'établissement;

Considérant la recommandation du comité Multiressource en date du 26 avril 2011 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à madame Violet Craig une partie du lot 33, rang B canton de Bouchette, situé dans la municipalité de Messines, d'une superficie approximative de 850 mètres carrés laquelle superficie sera précisée de façon exacte par l'arpentage du terrain et telle qu'elle sera portée au contrat notarié relatif à la vente de ladite partie de lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG180

Vente d'une partie du lot 24, rang B, canton de Dorion à Cayamant à Monsieur Robert Gamble à des fins de complément d'établissement

Considérant que monsieur Robert Gamble demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que lui soit vendue une partie du lot en titre comme complément d'établissement;

Considérant la recommandation du comité Multiressource en date du 26 avril 2011 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à monsieur Robert Gamble une partie du lot 24, rang B, canton de Dorion à Cayamant, d'une superficie approximative de 1376 mètres carrés laquelle superficie sera précisée de façon exacte par l'arpentage du terrain et telle qu'elle sera portée au contrat notarié relatif à la vente de ladite partie de lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG181

Vente d'une partie du lot 24, rang B, canton de Dorion à Cayamant à monsieur Normand Pellerin à des fins de complément d'établissement

Considérant que monsieur Normand Pellerin demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que lui soit vendue une partie du lot en titre comme complément d'établissement;

Considérant la recommandation du comité Multiressource en date du 26 avril 2011 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à monsieur Normand Pellerin une partie du lot 24, rang B, canton de Dorion à Cayamant, d'une superficie approximative de 1376 mètres carrés laquelle superficie sera précisée de façon exacte par l'arpentage du terrain et telle qu'elle sera portée au contrat notarié relatif à la vente de ladite partie de lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG182

Opérations 2011-2012 - Octroi d'un contrat de martelage à la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau

Considérant que le service des TPI a effectué une recherche de prix auprès de six (6) fournisseurs pour un contrat de martelage conformément à la politique d'achat de la MRC;

Considérant que des deux fournisseurs ayant fait parvenir un prix à la MRC, la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau était le plus bas soumissionnaire;

Considérant la recommandation du comité Multiressource en date du 26 avril 2011 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Yvon Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat de martelage dans le secteur Aumond-CAAF conformément aux prescriptions de Richard Daigle, Ing.F, à la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau pour un montant forfaitaire de 3 786 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG183

Modification du contrat de vente de bois sur pieds 2011-2012 Ste-Thérèse - Baie Gabriel

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté la résolution 2007-R-AG066 afin d'effectuer la récolte du chablis 2006 et une éclaircie commerciale dans la pinède blanche située sur les lots 43 et 4, rang VI, canton de Cameron dans le secteur appelé Baie Gabriel;

Considérant l'appui de la Municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune;

Considérant que les opérations n'ont pas pu être terminées en 2007-2008 dû à un effondrement du marché du pin blanc;

Considérant que les taux de redevances doivent être adaptés afin de terminer le traitement en 2011 dans le respect des marchés actuels;

Considérant que le comité Multiressource a accueilli très favorablement les nouvelles redevances proposées, qui sont de beaucoup supérieures à celles du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

Considérant la recommandation du comité Multiressource en date du 26 avril 2011.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu de modifier le contrat octroyé par la résolution 2007-R-AG066 de façon à ce que les redevances perçues soient celles décrites dans le tableau ci-dessous :

Essence	Redevance
Épinette sciage	11,46 \$/tmv
Sapin sciage	6,22 \$/tmv
SEPM pâte	0,44 \$/tmv
Pin blanc sciage	85,50 \$/mpmp
Pin blanc pâte	0,27 \$/tmv
Pin rouge sciage	63,75 \$/mpmp
Pin rouge pâte	0,27 \$/tmv
Chêne rouge sciage	178,13 \$/mpmp
Chêne rouge pâte	0,21 \$/tmv
Peuplier	0,75 \$/m3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG184

Proposition de commissaire à la CRRNTO pour le groupe sectoriel « Forêt de proximité – Forêt Habitée »

Considérant la recommandation du comité Multiressource en date du 26 avril 2011.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau propose à la Commission de nommer Monsieur André Riopel au siège de commissaire pour le groupe sectoriel « Forêt de proximité – Forêt Habitée ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG185

Autorisation de construction d'un chemin autre que forestier sur les lots 27 et 28, rang II, canton Lytton

Considérant que monsieur Luc Piché a ouvert un dossier pour la construction d'un tronçon de chemin sur les lots 27 et 28, rang II, canton Lytton, sur une longueur approximative de 300 mètres afin d'accéder à son lot privé pour effectuer une coupe de bois;

Considérant la permission reçue d'Hydro-Québec afin que le chemin traverse la ligne électrique longeant la limite des rangs II et III;

Considérant que monsieur Piché s'engage à entretenir le chemin construit par la MRC dans le secteur Grand-Remous – Darby et à prendre à sa charge la responsabilité envers Hydro-Québec;

Considérant la recommandation du comité Multiressource en date du 26 avril 2011 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Délivre à Monsieur Luc Piché une autorisation de construction et entretien d'un chemin autre que forestier sur une longueur approximative de 300 mètres et une largeur maximale de 6 mètres sur les lots 27 et 28, rang II, canton Lytton, conformément au tracé dessiné par le technicien forestier de la MRC ;
- Relègue à Monsieur Piché, qui accepte, sa responsabilité envers Hydro-Québec pour le passage sous la ligne électrique ;
- S'assure que Monsieur Piché entretienne le chemin construit par la MRC dans le secteur Darby par l'ajout d'une couche de gravier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG186

Inspecteur régional – Nomination de messieurs Fabrice Beniey et Robert Baillargeon

Considérant la résolution numéro 2009-R-AG180 par laquelle la MRC adopte le règlement intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral à l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'exception du territoire du bassin versant du lac Heney et du territoire de la ville de Maniwaki* »

Considérant que l'article 3.2 de ce règlement prévoit, outre la nomination d'inspecteurs locaux aux mêmes fins, la nomination de l'inspecteur régional des rives et du littoral et de ses adjoints qui sont responsables de la surveillance et de l'application des dispositions dudit règlement.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de nommer, en application à l'article 3.2 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 les personnes suivantes :

1. monsieur Fabrice Beniey, chargé de planification;
2. monsieur Robert Baillargeon, technicien en aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG187

Appui aux revendications de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais en matière de budgets provinciaux dévolus à la forêt privée

Considérant que 4,9 % du budget national destiné au soutien de la forêt privée serait destiné à l'Outaouais;

Considérant la région de l'Outaouais représente 8,5 % des superficies forestières privées du Québec;

Considérant qu'on dénombre 9,2 % des propriétaires de lots de 4 ha et plus du Québec dans la région de l'Outaouais;

Considérant qu'on dénombre, dans la région de l'Outaouais, 7,4 % des prélèvements admissibles au Québec pour l'ensemble des plans de protection et de mise en valeur;

Considérant que les partenaires régionaux doivent se mobiliser pour que l'Outaouais reçoive sa juste part du financement visé.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'appuyer les revendications de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais concernant la répartition du budget de l'État dévolu à la forêt privée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG188

Avis de motion – RCI 2009-206 –1, modification au règlement de contrôle intérimaire 2009-206

Considérant la recommandation du comité plénier de ce jour même, avis est donné par monsieur le conseiller Ronald Cross qu'un projet de règlement portant le numéro 2009-206-1 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire 2009-206 aux fins d'amender le libellé de son article 5.3 et d'abroger son article 5.4 sera déposé à la séance ordinaire de ce conseil du 21 juin 2011. L'avis de motion est accompagné d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal

Monsieur Bélair, présent dans le public, demande quand le comité de l'environnement pourra rencontrer la population ou les membres du conseil de Kazabazua. Monsieur Laurent Fortin, président de ce comité mentionne que la rencontre devrait se tenir bientôt et ajoute que tout le conseil de Kazabazua doit y assister.

2011-R-AG-189

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Réjan Major, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Rondeau
Préfet

Lynn Kearney
Trésorière et adjointe à la
Direction générale